



cndp Commission nationale
du **débat public**

RAPPORT DU GARANT

Projet de territoire du bassin versant du Tescou

2016 - 2018

Michèle Tilmont
Désignée par la Commission nationale
du débat public

Le 12 novembre 2018

SOMMAIRE

- 1- LES RESULTATS DE L'AUDIT PATRIMONIAL**, juillet 2016
- 2- LE CHOIX D'UN DISPOSITIF DE CO-CONSTRUCTION DU PROJET DE TERRITOIRE**, novembre-juillet 2017
- 3- L'ADOPTION D'UNE CHARTE PATRIMONIALE PREALABLE AU PROJET DE TERRITOIRE** mars-décembre 2017
- 4- L'ELABORATION DU PROJET DE TERRITOIRE**, janvier-juin 2018
- 5- PRESENTATION DU PROJET DE TERRITOIRE**, juillet 2018

Après l'abandon du projet de barrage de Sivens, une rencontre, les 26 et 27 janvier 2016, avec les acteurs du bassin versant du Tescou directement intéressés par la gestion de la ressource en eau, a permis d'engager une démarche d'élaboration d'un projet de territoire et un audit patrimonial a été lancé par les préfets des Départements du Tarn et du Tarn et Garonne. Cette première phase de partage des enjeux par une écoute approfondie de tous les acteurs du territoire a été confiée à AGRO-PARIS-TECH qui a mené 56 entretiens selon un principe de confidentialité des propos recueillis. Les résultats de cet audit ont été présentés aux audités le 9 juillet. C'est dans ce contexte que suite à la demande conjointe des préfets et des présidents des Conseils départementaux des deux départements, j'ai été nommée le 4 mai 2016 par la Commission nationale du débat public, en qualité de personnalité indépendante, garante du processus de concertation avec le public dans le cadre de l'élaboration du projet de territoire du bassin versant du Tescou.

Ce rapport de mission retrace sur deux années (juillet 2016-juillet 2018) les principales avancées qui ont marqué le processus d'élaboration de ce projet. Il n'est en rien exhaustif et ne saurait être confondu avec un bilan complet de ses résultats. Ma présence lors des nombreuses réunions n'a été que partielle, et j'en retiens essentiellement les points forts en matière de concertation qui ont jalonné un processus, voulu par ses acteurs, de co-construction de ce projet de territoire

I - LES RESULTATS DE L'AUDIT PATRIMONIAL, juillet 2016

Après une prise de connaissance des différents et nombreux documents relatifs au projet de barrage de Sivens, en préalable à une première réunion de travail, le 27 juin, à la préfecture du Tarn, j'ai rencontré les auteurs de l'audit patrimonial qui m'ont fait part de résultats encore provisoires. Dans un climat de conflit qui reste vif, j'ai craint une remise en cause du panel des audités avec seulement 56 personnes alors que pour AGRO Paris-Tech le bassin versant sur 300 km² comprend 28 communes et 750 agriculteurs intéressés par le projet de retenue de Sivens. La question de la représentativité des audités se posait par rapport à un kaléidoscope des postures de chacun.

Le 9 juillet, les personnes auditées étaient invitées à une restitution de cet audit.

Si j'avais pu craindre une remise en cause de la méthodologie et du panel des audités lors de cette séance de restitution, il n'en a rien été. La démarche d'audit s'est révélée positive. Les participants ont exprimé leur accord avec la présentation des résultats et ont assuré retrouver leurs propos dans cette synthèse.

L'ensemble des participants a été unanime pour souligner l'urgence à agir.

"...Ne rien faire serait conserver les germes de cette guerre civile qui pourrait se rallumer..."

"...Il s'agit d'envoyer des signaux positifs au plus tôt, pour solder le passé..."

"...c'est un enjeu de confiance envers les pouvoirs publics, envers l'Etat..."

Cependant, plusieurs prises de parole ont montré des inquiétudes sur la suite à donner à cette réunion. Un grand nombre d'interventions ont porté non pas sur le fond et les différentes solutions techniques envisageables, mais sur la forme avec des propositions sur les modalités possibles d'une concertation large entre tous les acteurs de ce territoire. Ils ont souhaité, en toute transparence, que les résultats de cet audit soient rendus publics en le diffusant sur un site internet dédié. Ceci d'autant que plusieurs interventions ont exprimés le regret que certains acteurs n'aient pas pu être audités (Confédération paysanne, Organisme unique de gestion collective, Syndicat de rivière du Tescou et du Tescounet....) Cette restitution de l'audit sur internet, selon le Président du Conseil départemental du Tarn, devait être accompagnée par les principaux textes de référence (français et européens), les bases juridiques des décisions à venir qui encadrent les projets de territoire en matière de gestion de l'eau.

L'audit a été mis en ligne sur le site de la préfecture du Tarn.

Ces mêmes acteurs ont demandé ensuite à ce qu'une gouvernance soit définie.

Au delà d'un débat qui n'avait rien de théorique entre démocratie participative et démocratie représentative défendue par les tenants de la seule et réelle légitimité des élus obtenue par les urnes, les participants ont montré des avis contrastés. En l'absence d'EPCI ou de Communauté de communes couvrant ce territoire, la création d'un Syndicat mixte a été évoquée. D'autres ont préféré privilégier la Région Occitanie. Puis, ils ont souhaité qu'un accord intervienne sur un processus susceptible de rétablir la confiance, sur une méthode de communication, d'information et de concertation entre acteurs et sur les règles d'un dialogue collectif, une charte de bonne conduite.

Un ensemble de questionnements ont été exprimés:

Comment constituer ce collectif, avec qui? Quels sont les acteurs qui peuvent être légitimes pour participer à la co-construction, à l'élaboration d'un projet de territoire?

Comment définir les populations légitimes à s'exprimer et à agir et ceci, selon plusieurs cercles?

. au plus près du barrage de Sivens, tous ceux qui ont vécu et subi directement les événements de 2014-2015, notamment les deux agriculteurs qui se disent lésés;

. le coeur du projet de territoire: les habitants , les entreprises et exploitants agricoles qui vivent ou travaillent sur le territoire des communes du bassin versant du Tescou;

. la zone d'intérêt avec les acteurs des trois départements -81,82,31- voire de niveaux régional et national.

La définition de ce territoire pourrait être administrative ou géographique ou encore socio-économique par familles d'acteur.

Comment organiser une remontée des informations?

. un site dédié spécifique au projet avec un modérateur?

. des permanences d'écoute dans plusieurs villes?

Une participante a aussi proposé la constitution d'un collège d'habitants du Bassin versant du Tescou, tirés au sort pour être associés à la co-construction du projet de territoire, ce qui a été tenté par la suite.

Qui peut s'engager? Il est clair que les positions de chacun sont marquées par les événements passés.

Quand bien même chacun se dit prêt à repartir sur de nouvelles bases, la confiance est à construire pour éviter les conflits d'intérêt. Il a ainsi été suggéré un recours possible à la médiation de la garante.

En conclusion, l'objectif était d'afficher un calendrier à l'échéance d'un an pour déboucher sur des mesures concrètes: une gouvernance, un porteur de projet et un processus d'élaboration du projet de territoire du bassin versant du Tescou.

2 -LE CHOIX D'UN DISPOSITIF DE CO-CONSTRUCTION DU PROJET DE TERRITOIRE, novembre-juillet 2017

La réunion publique du 14 novembre 2016 permettra une présentation de ses résultats aux "oubliés de l'audit" et à toutes les personnes intéressées et d'entendre tous les points de vue. Après un rappel des conclusions de l'audit, le rôle d'un garant a été explicité, puis la Direction de l'Eau du Département du Tarn a présenté le cahier des charges de la consultation de bureaux d'études pour animer et faciliter le processus d'élaboration du projet de territoire et son calendrier.

Une deuxième réunion publique, le 10 mars, en présence du Président du Conseil départemental du Tarn qui s'est engagé dans la conduite du projet, a permis de présenter la méthodologie de co-construction du projet de territoire. Le bureau d'études retenu, ADEPRINA-API, qui avait déjà été en charge de l'audit, a proposé une première phase de réunions organisées selon 5 familles d'acteur, entre agriculteurs, élus, services de l'Etat, collectivités territoriales et autres acteurs de la vie du territoire. Puis une deuxième phase de réunions thématiques a été annoncée pour mi-juillet avant une esquisse de projet de territoire en septembre. Plusieurs questions du public ont porté sur les critères de sélection des participants, 12 à 15 par famille d'acteurs, annoncés par ADEPRINA-API:

- . avoir été audité;
- . vivre ou travailler dans le bassin versant;
- . compléter la diversité des points de vue.

Au total, sur 86 personnes invitées, il y a eu 53 participants répartis dans les 5 familles d'acteur à qui on demandait une mobilisation régulière pendant 8 mois sur un ensemble de 10 séances.

Les citoyens tirés au sort seront uniquement associés aux réunions suivantes par thèmes et après seulement une demi-journée de formation.... *pour ne pas risquer de perturber les débats ...* selon ADEPRINA-API qui craint qu' *une journée ne fasse exploser le processus*. Parmi les 280 citoyens tirés au sort, 14 personnes sont retenues, une personne pour chacune des 14 communes les plus représentatives du bassin versant et 11 personnes suivront la formation. (cf à ce sujet: le bilan du 6 décembre 2017 réalisé par différentes associations: Collectif du Testet, Confédération paysanne du Tarn, France Nature Environnement Midi Pyrénées et Collectif pour la Sauvegarde de la Zone humide du Testet).

D'autres questions récurrentes portent sur la mise à disposition sur un site dédié de l'ensemble des informations, des données et des études relatives au projet, et aussi, sur l'articulation entre diagnostic et propositions. Pour ADEPRINA-API, la question de la communication est essentielle mais la méthode adoptée nécessite la confidentialité des propos. Les travaux seront rendus publics quand un accord sera intervenu sous la responsabilité du porteur de projet.

UNE RESTITUTION DES TRAVAUX DES GROUPES INTER-FAMILLES

Une restitution des travaux des groupes inter-familles d'acteur a permis, le 11 mai suivant, le choix des thématiques prioritaires à travailler.

Les réunions thématiques ont lieu les 6 et 21 juin avec 49 participants dont seulement 3 citoyens tirés au sort. Les 4 thèmes retenus sont:

- 1 - Gouvernance, portage politique, instance de dialogue, communication (12 participants)
- 2- Besoins en eau et solutions "eau" (12 participants)
- 3- Eau, sol, biodiversité, paysage, identité du territoire (14 personnes)
- 4- Développement du territoire et valorisation économique (11 personnes).

UNE REUNION DE CONSOLIDATION DES THEMES

La réunion de co-construction du projet, le 5 juillet, a conduit à une consolidation des thèmes et à la validation de certains éléments de synthèse.

Les agriculteurs étaient absents à cause des conditions climatiques favorables aux moissons et une seule personne parmi les citoyens tirés au sort était présente et a défendu l'idée... *d'une participation large des citoyens...* On entend des propos tels que:

...Il y a d'autres personnes qui devraient pouvoir intervenir

...Il faut communiquer sur le travail fait car certains se demandent ce qu'on fabrique... pour recréer une image positive de la vallée...

...Les agriculteurs veulent être réconciliés avec l'opinion publique...

En conclusion, il est annoncé que les rapports de synthèse validés par les participants resteront confidentiels et seront diffusés uniquement aux quelques 50 personnes qui ont participé aux réunions thématiques.

3- L'ADOPTION D'UNE CHARTE PATRIMONIALE PREALABLE AU PROJET STRATEGIQUE DE TERRITOIRE, octobre- décembre 2017

En vue de la réunion finale prévue le 5 décembre, une esquisse de charte a été adressée, le 23 octobre par courrier, en même temps que le résumé du rapport final de séminaire thématique sur le thème 1: "Besoins en eau et solutions eau".

DES REACTIONS A UNE PREMIERE ESQUISSE DE CHARTE PATRIMONIALE

Ce projet de charte a fait réagir certains participants. En effet, par un courrier en date du 8 novembre, le Collectif du Testet et autres organisations participantes ont saisi la garante en relevant certains dysfonctionnements dans le processus d'élaboration du Projet de territoire du bassin versant du Tescou, notamment sur les points suivants:

- . l'assimilation du projet de Charte patrimoniale avec le Projet de territoire;
- . la non inscription de la démarche dans le cadre fixé par l'inscription gouvernementale du 4 juin 2015; notamment les signataires ont demandé que les données sur l'eau soient intégrées à la Charte;
- . les changements d'objectifs avec l'abandon du processus de co-construction et une nouvelle définition de la gouvernance;
- . des inquiétudes sur la poursuite du processus.*Après tant de silences, tant de réunions, nous sommes tous très attendus sur les résultats...*

A ma demande, le Président du Conseil départemental du Tarn a bien voulu me communiquer des éléments de réponse que j'ai pu transférer au Collectif, le 24 novembre. Ce qui a pu les rassurer sur le statut même de ce document de Charte.

L'ADOPTION DU PROJET DE CHARTE PATRIMONIALE

La présentation du projet de Charte patrimoniale aux participants réunis à Salvagnac, le 5 décembre, en présence d'une quarantaine de personnes, devait permettre sa signature avant la fin de l'année. Devant la confusion possible entre une charte patrimoniale et un projet de territoire, il a été convenu de parler de "Charte préalable au projet stratégique de territoire". L'objectif est d'ici juin prochain, de passer d'une accumulation de connaissances à un panel de solutions, chacune évaluée. Les six prochains mois s'annoncent comme un défi avec pour point de départ la signature de la Charte prévue le 21 décembre.

UNE CHARTE PATRIMONIALE SIGNEE PAR LES ACTEURS DU TERRITOIRE

Les acteurs du territoire, qui avaient participé au processus concerté pour élaborer une "stratégie pour la ressource en eau" ont pu signer ce document le 21 décembre 2017. Celui-ci présente un diagnostic partagé, un mode de gouvernance et des axes d'action. Cette Charte constitue à la fois un engagement et une feuille de route pour la deuxième phase du processus qui doit conduire, en juin 2018, à l'établissement définitif du programme d'actions destiné à répondre à la gestion de l'eau sur l'ensemble de la vallée et à constituer le projet de territoire de bassin versant du Tescou.

4- L' ELABORATION DU PROJET DE TERRITOIRE, janvier-juin 2018

PRESENTATION DE LA DEUXIEME PHASE D' ELABORATION DU PROJET DE TERRITOIRE

Christophe Ramond, Président du Conseil départemental du Tarn a ouvert cette deuxième phase, le 29 janvier 2018 à Salvagnac. Pour lui, " ...*La réussite de ce projet dépendra de l'action des uns et des autres car c'est un projet collectif dont l'originalité est de réunir des acteurs locaux pour porter l'intérêt d'une vallée...*"

Le lancement de cette deuxième phase, avec pour date butoir juin 2018, doit permettre de mettre en place un dispositif de gouvernance reposant sur deux piliers: une instance de responsabilité réunissant les élus signataires de la Charte et une instance de co-construction chargée de définir un programme d'actions. Cette proposition est retenue avec cependant deux interrogations exprimées par certains participants:

- . L'instance de co-construction peut-elle se limiter aux seuls signataires de la Charte alors qu'il semble nécessaire de faire émerger des porteurs de projet parmi les acteurs locaux?
- . Comment organiser une communication sur ce projet pour le faire connaître au delà des seuls participants soumis à des règles de confidentialité? Selon certains participants "*...on a été tellement prudents que personne ne connaît ce projet de territoire...*"

REUNION DE L'INSTANCE DE RESPONSABILITE ET DE L'INSTANCE DE CO-CONSTRUCTION, principes d'action et règles d'engagement des projets, le 14 février.

Il s'agissait d'acter la structuration de l'instance de responsabilité, son organisation et son mode de fonctionnement, notamment de définir des règles concernant la validation et l'engagement des projets. Des groupes "Projet Qualité" devront les définir et les soumettre à l'instance de co-construction avant leur validation par l'Instance de responsabilité. Pour Didier Houllès, Vice Président du Conseil départemental "*... il s'agit de changer de paradigme pour passer d'un système institutionnel à un système de projets; faire de la co-construction sans aliéner le pouvoir de décision des élus...*"

Un point d'étape sur la Charte a montré 56 signataires au total; chaque organisation signataire devra désigner un membre et deux suppléants pour la représenter au sein de l'instance de co-construction. Le manque de communication sur la Charte et sur le projet de territoire est cependant rappelé. Certains participants regrettent que les citoyens n'aient aucune information. Faut-il respecter la confidentialité des projets ou au contraire les faire connaître?

Suite à cet échange, il est proposé de distinguer trois niveaux de communication à définir:

- . une information générale sur la démarche
- . une communication ciblée sur les projets qui demandent une adhésion publique
- . une absence de communication sur les projets qui doivent rester confidentiels.

L'instance de co-construction sera structurée en quatre commissions thématiques reprenant le découpage retenu lors de la première phase. Une base de données partagées, hébergée par le Département du Tarn, permettra une mise à disposition des documents de travail aux signataires de la Charte.

REUNION DE L'INSTANCE DE CO-CONSTRUCTION, présentation des travaux des commissions thématiques, le 10 avril

Un premier retour est présenté sur les résultats des travaux des commissions thématiques qui se sont tenues depuis deux mois. Auparavant, une information est donnée sur la constitution officielle de l'instance de responsabilité sous la forme d'une association loi de 1901. Les statuts ont été déposés par ses deux présidents: Maryline Lherm, Maire de Lisle sur Tarn (81) et Bernard Pezous, Maire de La Salvetat Belmontet (82). Un règlement intérieur sera proposé par la commission thématique "Gouvernance et communication" et un animateur sera recruté pour coordonner et mettre en oeuvre le programme d'actions retenu au delà de juin prochain.

La commission thématique **Gouvernance et communication** devra proposer un groupe Projet Qualité sur la communication afin de répondre aux attentes qui s'expriment à ce sujet; la Charte et la liste des signataires ne sont toujours pas publiées.

La commission thématique **Besoins en eau et solutions eau** doit se retrouver le 15 mai pour bénéficier des dernières études ainsi que de données complémentaires sur les rejets industriels et sur les capacités de ruissellement de trois sous-bassins identifiés.

La commission thématique **Eau, sols, biodiversité, paysage et identité du territoire** a monté un groupe Projet Qualité sur les haies qui compte proposer différentes actions. Il ressort des débats le besoin d'un lieu d'échanges et d'expérimentation à l'échelle du bassin versant du Tescou. En effet, on

constate une difficulté méthodologique majeure: les données disponibles (Direction départementale des territoires, Chambres d'agriculture...) sont cohérentes à l'échelle des deux départements mais ne peuvent se rapporter à la spécificité du territoire du projet.

La commission thématique **Valorisation du territoire et développement économique** doit travailler sur divers sujets: le tourisme, le numérique, les énergies renouvelables, les potentialités de cultures spécialisées comme, par exemple, les plantes médicinales, les possibilités de circuits courts, l'installation de jeunes agriculteurs.

REUNIONS DE L'INSTANCE DE CO-CONSTRUCTION, les 19 juin et 26 juin

La réunion du 19 juin a été consacrée à la validation des fiches actions produites par les participants.

La commission thématique **Besoins en eau et solutions eau** n'a pas encore de proposition de fiches actions sur l'eau bien que ce soit le coeur du projet. Au fil des débats, deux projets ont émergé:

- . une fiche sur les trajectoires pour l'agriculture du bassin versant du Tescou à l'initiative de la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Occitanie;
- . des fiches actions "solution eaux" en affichant un volume global, comparatif entre besoins et disponibilités, tout en explorant d'autres solutions en parallèle et en évaluant leur faisabilité technique, réglementaire, juridique, économique. Cela devait être examiné à nouveau lors de la séance du 26 juin

La commission **Gouvernance et communication** a présenté une note sur un projet de règlement intérieur privilégiant des décisions par consensus et les principes généraux de présentation et d'examen des projets par l'instance de co-construction avant validation par l'instance de responsabilité.

La recherche du consensus est au coeur du projet de territoire. Le vote doit rester un dernier recours. Dans le cas où un vote s'avèrerait nécessaire, les voix seraient comptabilisés au sein de 4 collèges: élus, agriculteurs, acteurs de la vie du territoire et autres acteurs, où chaque institution signataire de la Charte, membre de l'instance de co-construction, disposera d'une voix.

Les participants expriment plusieurs remarques. Certains regrettent que les signataires individuels de la Charte n'aient pas de droit de vote. D'autres souhaitent que les acteurs du territoire soient privilégiés pour une adhésion locale aux projets. Ce qui pose un problème de représentativité, de légitimité territoriale. A qui appartient le projet de territoire? Quelle est sa capacité à intégrer des initiatives et des projets privés malgré le risque de récupération à des fins partisans? Une clause de révision du règlement intérieur à un an sera introduite après évaluation.

La commission **Eau, sols, biodiversité, paysage et identité du territoire** a présenté 11 fiches actions proposées par le groupe Projet Qualité déclinant des partenariats multi-acteurs associatifs. Ces actions concernent notamment la sensibilisation et la formation des publics à l'environnement, des projets d'études ou accompagnements techniques liés à l'agroécologie et à la biodiversité. Face au constat d'un fléchissement des crédits publics, elles devront être harmonisées et rendues plus lisibles pour les financeurs potentiels. L'expression des besoins porte sur la nécessité d'un lieu central symbolique des deux départements 81 et 82 dans la vallée du Tescou. Et aussi, sur le recrutement de techniciens agro-paysagers pour faire vivre le projet de territoire et assurer des interfaces avec les acteurs locaux.

La commission **Valorisation du territoire et développement économique** a poursuivi ses travaux, notamment sur les circuits courts avec, sur ce thème, le projet d'un séminaire de rencontre largement ouvert à organiser en septembre 2018.

La réunion suivante, le 26 juin, a permis de statuer sur les propositions de la commission "Besoins en eau et solutions eau". Les fiches actions sur la gestion de l'eau précisent chacune des solutions envisagées: mutualisation agricole de retenues collinaires, stockage et création de retenues sur trois sous-bassins, réalimentation du Tescou par le Tarn, réduction de la pollution au phosphore...

Une nouvelle commission thématique est prévue en septembre pour le suivi de la mise en oeuvre de ces actions et pour préparer le séminaire sur les trajectoires pour l'agriculture du bassin versant du Tescou

5 - REUNION FINALE DE PRESENTATION DU PROJET DE TERRITOIRE DU BASSIN VERSANT DU TESCOU, le 9 juillet 2018, à la Maison départementale de la forêt de Sivens

Après six mois de travail intense, après une trentaine de réunions ayant mobilisé une soixantaine de personnes, les résultats obtenus lors de cette deuxième phase démontrent que ce territoire s'est mobilisé pour surmonter la crise qu'il avait traversée. Ainsi, plus d'une vingtaine de fiches action ont émergé de cette réflexion collective.

Sur proposition des Préfets du Tarn et du Tarn et Garonne, et sous la co-maîtrise d'ouvrage des Conseils départementaux de ces deux Départements, la déclaration de mise en action du projet de territoire du bassin versant du Tescou a été proposé à la signature des acteurs. La mise en oeuvre du projet de territoire est confiée à l'instance de responsabilité qui en assume la gouvernance et en garantit les principes de co-construction. L'organisation opérationnelle du projet de territoire est fixée par un plan d'actions qui sera finalisé avant l'automne 2018 sous la forme d'un recueil des fiches action et désignation d'un maître d'ouvrage pour chacune d'entre elles.

EN CONCLUSION

En tant que garante nommée par la Commission nationale du débat public, un premier élément de conclusion reste la difficulté de mon positionnement dans un processus de co-construction différent d'une concertation classique où il s'agit de veiller à la transparence des informations, à la neutralité des débats et à l'équité entre acteurs. Ceci d'autant que ce processus d'élaboration du projet de territoire a conduit à imposer une confidentialité des rapports des groupes de travail et des propos tenus, sans obligation d'information du ou des publics.

Cependant, il est clair que certains collectifs d'acteurs ont su intervenir auprès de moi, notamment fin 2017, dans la dernière ligne droite de signature de la Charte patrimoniale, pour affirmer leurs désaccords ou leurs inquiétudes. Ils ont unanimement salué la réussite du processus de co-construction et souhaité son prolongement dans la deuxième phase qui s'est ouverte jusqu'en juillet 2018. Certains, cependant, ont à plusieurs reprises regretté un manque de communication plus large, vers les médias, vers le grand public. Les principaux points critiques portent en effet, à mon sens, sur le nombre de personnes aujourd'hui concernées avec:

- . des réunions réservées à une cinquantaine de personnes avec cependant une diversité des familles d'acteurs;
 - . une méthodologie de la confidentialité des propos tenus. Sur ce point, le Président du Conseil départemental du Tarn, par son courrier en date du 29 octobre 2018, a fait observer que la confidentialité du processus était principalement liée à sa genèse et que *“ l'acceptation d'une participation à cette réflexion par l'ensemble des interlocuteurs historiques s'étant affrontés lors du projet de retenue de Sivens ne pouvait s'envisager qu'avec la garantie d'une liberté d'expression dans les échanges et donc une réserve nécessaire dans la communication extérieure ”*.
 - . des résultats décisifs mais fragiles, des documents encore à préciser notamment sur la gestion de la ressource en eau, un plan d'actions à finaliser après la signature de l'engagement à agir des acteurs du territoire, deux ans, jour pour jour, après le lancement de ce projet.
- L'essentiel à retenir, ce sont cependant les points très positifs qui marquent, après le traumatisme vécu lors des événements de 2014, lors de “ la crise de Sivens ”, un réel changement d'état d'esprit, une véritable avancée pour la réussite du projet de territoire:
- . une confiance et un dialogue rétablis entre les principaux acteurs;
 - . un accord sur l'intérêt d'un processus de co-construction. Ce processus a été aussi marqué par une volonté d'ouverture, une volonté d'associer d'autres citoyens, des citoyens “neutres” tirés au sort bien que tous n'aient pas pu suivre les travaux jusqu'à leur fin;

- . une véritable avancée pour le succès de la mise en oeuvre du projet de territoire avec un plan d'actions croisées et de coopération entre les diverses associations porteuses de ce projet;
- . une volonté partagée de poursuivre ce processus avec la mise en place d'une organisation pérenne et d'instruments de gouvernance qui puissent permettre de prolonger ces travaux dans le temps, un temps forcément long pour la mise en oeuvre du projet de territoire.

Deux années, c'est en effet à la fois un temps court pour produire un projet ambitieux et complexe, et un temps long lorsqu'on attend des résultats, des changements. Les différents acteurs ont pu exprimer des points de vue parfois divergents mais dans le respect des opinions de chacun et de tous, dans une écoute réciproque. Ils ont appris à se connaître au cours de ces deux années de travail en commun et un climat de confiance retrouvée s'est progressivement créé: "... l'émergence d'une culture commune ..." comme a pu le déclarer un participant. Il faut pour cela reconnaître la force d'un processus de co-construction mis en oeuvre avec conviction et efficacité par l'équipe d'ADEPRINA/API. Ce processus repose sur un travail partenarial ascendant où la décision est partagée entre les acteurs, où le consensus est recherché, ce qui a pour effet qu'il y a peu de contestations. Cette méthode robuste, négociée, a cependant ses exigences. Elle demande du temps, le temps de la recherche d'un accord collégial. Elle demande aussi un investissement fort des participants à la définition des objectifs et du contenu du projet.

Et pour cela, il faut remercier tous les acteurs qui ont accepté de donner de leur temps et de leur énergie en participant à ces travaux. Leur capacité d'écoute mutuelle et leurs contributions ont été déterminantes.

ANNEXES CALENDRIER

2016

27 janvier: réunion des acteurs du territoire à l'initiative de la Préfecture du Tarn

21 mars: courrier du Collectif pour la sauvegarde de la zone humide du Testet: souhait que la méthodologie associe un collège de citoyens tirés au sort

04 mai: décision de la CNDP de nomination d'une garante à la demande conjointe des Présidents des Conseils départementaux et des Préfets des départements du Tarn et du Tarn et Garonne

9 juillet: réunion de restitution de l'audit patrimonial aux personnes auditées relatif aux "Conditions et moyens d'une meilleure gestion de la qualité du territoire du bassin versant du Tescou; quelles stratégies pour la ressource en eau ?"

août: mise en ligne sur le site de la préfecture du Tarn du rapport d'audit patrimonial

14 novembre 2016: réunion publique environ 80 personnes sur 105 invitées; présentation de l'audit patrimonial et du processus d'élaboration du projet de territoire par ADEPRINA/API ainsi que du cahier des charges de consultation pour l'attribution d'une mission d'animation-facilitation

2017

20 février réunion de travail Etat/ Départements avec ADEPRINA/API

14 mars : projet de rapport pour publication par la Commission Nationale du Débat Public dans son rapport d'activités annuel 2016

10 mars 2017: réunion publique d'information sur la méthodologie de co-construction du projet de territoire

11 mai: réunion de co-construction du projet; restitution des travaux des groupes inter-familles d'acteurs

6 et 21 juin: réunions thématiques

5 juillet: réunion de co-construction du projet; consolidation des thèmes

8 novembre: courrier du Collectif du Testet et autres organisations participantes à la garante relevant certains dysfonctionnements dans le processus d'élaboration du projet de territoire du bassin versant du Tescou

13 novembre: courrier de la garante au Président du département du Tarn pour demander des éléments de réponse.

24 novembre: courrier en réponse du Président du département du Tarn transféré au Collectif

5 décembre: présentation du projet de Charte patrimoniale aux acteurs

6 décembre: diffusion du bilan du Collège de citoyens tirés au sort établi par la Confédération paysanne du Tarn, France Nature Environnement Midi Pyrénées, et le Collectif pour la sauvegarde de la zone humide du Testet.

21 décembre: signature de la Charte préalable au projet stratégique de territoire

2018

29 janvier 2018: présentation de la démarche de deuxième phase d'élaboration du projet de territoire

14 février: réunion de l'instance de responsabilité, organisation et mode de fonctionnement

14 février: réunion de l'instance de co-construction 1, structuration par commissions thématiques

10 avril: réunion de l'instance de co-construction 2 sur les premiers résultats des travaux des commissions thématiques

19 juin: réunion de l'instance de co-construction 3: proposition de fiches actions

25 juin: réunion de l'instance de responsabilité

26 juin: réunion de l'instance de co-construction 4: proposition de la commission "Besoins en eau et solutions eau"

9 juillet: signature officielle du projet de territoire

29 octobre: courrier du Président du Conseil départemental du Tarn en réponse à l'envoi d'une première version du rapport de mission de garante

DOCUMENTS

Rapport d'activités annuel de la Commission nationale du débat public pour 2016

Rapport d'activités annuel de la Commission nationale du débat public pour 2017



Commission nationale
du **débat public**

244 boulevard Saint-Germain
75007 Paris - France
T. +33 (0)1 44 49 85 50
contact@debatpublic.fr
www.debatpublic.fr